

AGIR ENSEMBLE POUR DEFENDRE NOS PROJETS ASSOCIATIFS

Introduction : rappel des faits

A l'initiative d'une vingtaine d'associations un appel a été lancé en mai 2010 pour alerter l'opinion sur les menaces que fait peser la circulaire du 1er Ministre du 18 janvier 2010 (n° 0016 – parution JO du 20/10/10) visant à « simplifier, clarifier et sécuriser le cadre juridique des relations financières entre pouvoirs publics et associations ».

Ce mouvement, initié à la suite de cet appel, a décidé de déposer un recours en Conseil d'Etat pour excès de pouvoir demandant l'annulation de cette circulaire. Il a constitué en juin 2010 le Collectif des Associations Citoyennes afin de lancer le débat sur l'avenir des associations et d'élaborer des propositions alternatives.

Les dangers de la circulaire

- Tout en réaffirmant la liberté d'association comme un droit fondamental inscrit dans la déclaration des Droits de l'Homme, elle impose aux associations et aux collectivités des conditions si restrictives qu'elle remet en cause la possibilité d'utiliser ce droit fondamental dans la pratique.
- Elle entend soumettre l'ensemble des associations aux règles de la concurrence, telles que définies dans le traité de Lisbonne de l'Union Européenne : toute action associative est assimilée à une activité économique et toute association devient entreprise relevant de la concurrence libre et non faussée.
- En se basant sur l'idéologie marchande elle conteste le rôle de bien commun des associations qui s'appuient sur un travail bénévole pour mener des actions de solidarité, d'éducation citoyenne, de coopération ou de lien social.
- La notion de subvention, même si son principe n'est pas formellement remis en cause, devient plus restrictive en devant être rattachée à une politique publique d'intérêt général, et les obligations liées aux programmes d'actions subventionnées de plus en plus irréalisables pour les associations comme pour les pouvoirs publics.

Agir ensemble

Le collectif des Associations Citoyennes s'est constitué pour développer une dynamique de réflexion sur l'avenir des associations, permettant à tous les acteurs de la vie associative, en s'appuyant sur leurs propres pratiques de terrain, de s'exprimer, d'analyser les enjeux, d'être source de propositions alternatives et de plans d'actions.

Les premières actions réalisées en 2010

Les premières actions réalisées en 2010 ont jeté les bases d'un travail commun :

- Une charte fondée sur des principes communs à tous a été élaborée.
- Un collectif d'associations citoyennes s'est constitué et a commencé à s'organiser, avec l'appui d'un comité de parrainage d'une soixantaine de personnalités.
- Une large mobilisation a été engagée pour faire connaître la circulaire auprès de l'ensemble du secteur associatif et exiger son annulation. Un premier appel a reçu 3400 signatures, un recours en conseil d'État a été déposé par quatre associations, soutenu par les autres membres du collectif.
- Un débat a été ouvert sur le thème « Quelles associations voulons-nous pour demain ? » autour de critères partagés : la non lucrativité, la démocratie participative, la place de l'engagement bénévole, le rôle des associations dans la prise en compte de besoins non satisfaits, l'ouverture à tous pour la co-construction du projet associatif, la responsabilité des associations dans la vie et le développement des territoires.
- De nombreuses interventions ont été réalisées auprès d'associations ou dans le cadre de manifestations collectives pour faire connaître la circulaire auprès de l'ensemble du secteur associatif et sensibiliser l'opinion sur les dangers qui pèsent sur l'avenir des associations.

Un programme d'action pour 2011

Un programme d'action a été défini le 22 janvier 2011, au cours d'une journée de réflexion et d'orientation organisée à Paris. Celui-ci devrait comprendre plusieurs axes de travail :

- Une enquête auprès d'associations citoyennes pour mieux connaître leur projet associatif, les difficultés croissantes qu'elles rencontrent, notamment celles qui sont liées à l'évolution des politiques publiques et les propositions qu'elles souhaitent discuter au sein du collectif.
- Un travail juridique pour approfondir les arguments avancés dans le recours déposé au Conseil d'État à l'encontre de la circulaire, mais aussi et surtout pour structurer des propositions alternatives sur le plan réglementaire (un autre texte) et formuler des demandes par rapport à l'Union Européenne, et en particulier aux Parlement Européen.
- Engager une réflexion concernant le statut, les buts, les moyens et les conditions d'existence des associations citoyennes et élaborer des propositions de nouvelles relations avec les pouvoirs publics : communes, départements, régions, Etat, Europe.
- La multiplication de lieux de débats au printemps, sur le plan local et national, afin de réfléchir ensemble aux enjeux et aux alternatives, et de faire connaître les objectifs et les revendications des associations. Des rencontres, manifestations devant les mairies, « grèves » symboliques des associations pour prendre en compte leur rôle dans les territoires, sont envisagées au cours d'une semaine d'action (encore à définir).

À travers ces actions, il s'agit de constituer un large front commun des associations citoyennes, quelle que soit leur taille, leurs spécificités et leur secteur d'intervention. Il s'agit de renforcer leur position par rapport aux pouvoirs publics et à l'Europe, en montrant la contribution qu'elles peuvent avoir, en travaillant pour le bien commun et dans un esprit réellement non lucratif, dans la construction d'une société qui ne serait pas soumise au seul profit.

Le site du Collectif des Associations Citoyennes : www.associations.citoyennes.net
pour nous écrire : contact@associations-citoyennes.net